



Convocation/ garde à vue

Par Lliam00

Bonjour, je viens d'apprendre que mon copain est convoqué par la police. Il à une mesure d'éloignement contre son exe conjointe et il lui ont dit qu'il n'a pas respecté ça en l'a contactant. Je sais qu'il l'a contacté cet été mais entre temps il y a eu un jugement où il a pris du sursis. Donc je ne sais pas si ils peuvent prendre en compte le contact de cet été ?

Ils lui ont précisé qu'il ferait une journée de garde à vue, je ne comprends pas si c'est qu'ils veulent qu'il aille en prison. Car une garde a vue pour moi et pour faire une enquête mais là je ne comprends pas pourquoi il ferait une garde à vue.

Pouvez vous m'éclairer ? Est-ce que c'est courant de convoquer pour une garde à vue? Est-ce que une garde a vue peut durer moins de 24h? Svp

Par Isadore

Bonjour,

Interdiction d'entrer en contact, cela veut dire que dans le meilleur des cas il y a eu harcèlement ou menaces de commettre de violences, et dans le pire des cas des violences.

Donc je ne sais pas si ils peuvent prendre en compte le contact de cet été ?

Etant donné qu'il a été reconnu coupable des faits qui lui sont reprochés, bien sûr que la justice peut "prendre en compte" la violation des mesures de contrôle judiciaire qui ont été prises pour protéger la victime. Si les prévenus pouvaient violer impunément une interdiction d'entrer en contact, à quoi servirait le contrôle judiciaire ?

Car une garde a vue pour moi et pour faire une enquête mais là je ne comprends pas pourquoi il ferait une garde à vue.

Ben justement, il y a enquête sur le délit, notamment histoire de vérifier si votre compagnon est bien coupable d'être entré en contact avec sa victime. Il peut ne pas être à l'initiative du contact ou avoir eu une raison justifiée de la contacter (par exemple la prévenir que leur enfant commun avait été hospitalisé en urgence).

Est-ce que c'est courant de convoquer pour une garde à vue?

Dans les affaires de violences conjugales, oui, très courant.

Est-ce que une garde a vue peut durer moins de 24h?

Oui, notamment si le suspect est coopératif et répond avec sincérité aux question des policiers.

S'il prend la police pour des andouilles, la garde-à-vue peut au contraire être prolongée au-delà de 24 h.

Qu'il voie un avocat et arrête les âneries, en se faisant correctement soigner.